



ATELIERS POUR L'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE LA SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME

Compte-rendu des ateliers des 1^{er} et 6 février 2018

THEMES, DATES ET LIEUX DES ATELIERS

- *Atelier « connaissance et culture du risque » - 1er février 2018 à 9h30 - Cognac*
- *Atelier « préparation et gestion de l'évènement » - 1er février 2018 à 14h - Cognac*
- *Atelier « réduction de la vulnérabilité » - 6 février 2018 à 9h30 - Saintes*
- *Atelier « gestion des écoulements » - 6 février 2018 à 14h00 - Saintes*

OBJECTIFS DES ATELIERS

- *Rappeler le cadre de la Directive Inondation, sa déclinaison locale en Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)*
- *Présenter l'outil contractuel Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)*
- *Traduire la SLGRI en propositions/pistes d'actions*
- *Pré-identifier les catégories de maîtrise d'ouvrage les plus pertinentes*
- ➔ *Dessiner les contours d'un appel à projets pour élaborer le programme d'actions de mise en œuvre de la SLGRI*

ACCES AUX DIAPORAMAS - Mot de passe : SLGRI_SCA

- *Lien actif :*
<http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-directive-inondation/espace-pro/ateliers-de-concertation-la-slgri-saintes-cognac-angouleme>
- *Accès depuis la page d'accueil du site EPTB :*
www.fleuve-charente.net
« Nos domaines d'intervention » → « La Directive Inondation » → « Espace Pro »
→ « Ateliers de concertation de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême »

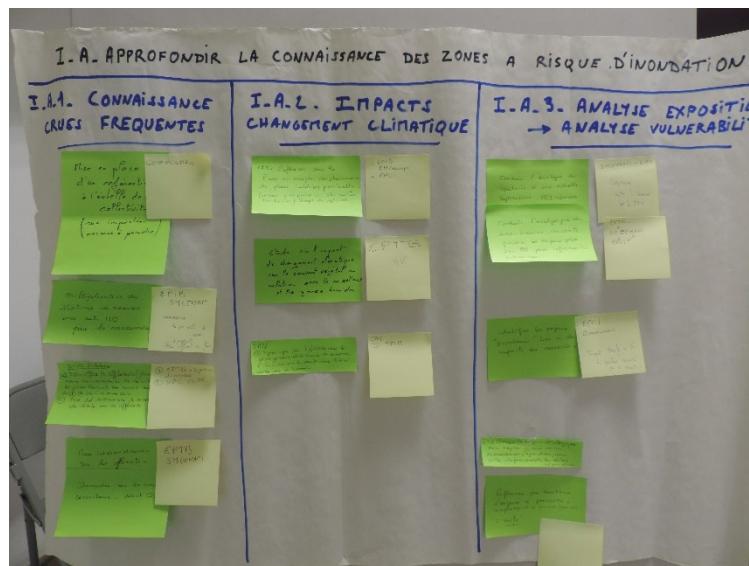
DÉROULEMENT DES ATELIERS

Partie 1 : présentation du cadre SLGRI / PAPI

- ➔ Cf diaporama (diapo 1 à 13).

Partie 2 : travail sur les pistes d'actions du programme par thématique d'atelier

- ➔ Discussions par objectif opérationnel de la SLGRI lié à la thématique de l'atelier : un objectif opérationnel correspond à une planche de restitution, chaque planche étant décomposée en dispositions de la SLGRI.
- ➔ Présentation par l'EPTB Charente des actions déjà engagées ou inscrites dans l'actuel Programme d'Actions de Prévention des Inondations (cf diaporama à partir de la diapo 14).
- ➔ Concertation par table (2 ou 3 tables) sur des propositions / pistes d'actions pour mettre en œuvre les dispositions de la SLGRI. Un rapporteur par table (DDT-M, DREAL) notant les pistes d'actions (post-it vert) et la(les) catégorie(s) de maîtrise d'ouvrage la(les) plus pertinente(s) pour porter l'action (post-it jaune).
- ➔ Positionnement par l'EPTB Charente des post-its sur la planche correspondante et restitution orale de leur contenu.



Exemple de planche de restitution par objectif opérationnel

Les restitutions ci-après reprennent les propositions exprimées par les parties prenantes présentes aux ateliers.

Atelier « connaissance et culture du risque »

Participants :

Dominique DA FONSECA, Association de Défense des Sinistrés du Cognaçais
Annie BOUCHERIE, Association de Défense des Sinistrés du Cognaçais
Bruno ALLAFORT, commune de Cognac
Jean-Michel FAURE, DDTM Charente-Maritime
Xavier DESOUCHÉ, Chambre d'agriculture de Charente
Jean-Marie QUILLET, CDA de Saintes
Dominique PETIT, CDA Grand Cognac et commune de Châteaubernard
Mathieu TALLON, SyBRA
Alain GUIBERT, commune de Merpins
Marina MALPEYRE, DDT Charente
Françoise MURARO, commune de Fléac
Philippe LOUX, commune de Fléac
Jean-Paul GIRARD, commune de Chaniers
Jérôme BOUQUET, commune de Saintes
Bernard DOUTEAU, commune de St Laurent-de-Cognac
Nathalie OLLIVIER, DDT Charente
Emmanuel ROJO-DIAZ, SyBTB
Claude GUINDET, Président de la CLE du SAGE Charente, commune de Cognac
Stéphane LEMESLE, EPTB Charente

Restitution objectif opérationnel « *Approfondir la connaissance des zones à risque* »

Disposition	Proposition de piste d'actions	Précisions, contexte...	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
I-A-1 Améliorer la connaissance sur les crues fréquentes	Identifier les affluents où la connaissance des débits fait défaut et qui mériteraient d'être davantage instrumentés		EPTB Syndicats rivière/bassin
	Développer des stations de mesures complémentaires pour améliorer la connaissance	<i>Connaissance : propagation des crues, influence des débits des affluents sur la Charente...</i>	EPTB Syndicats rivière/bassin Service Prévision des Crues
	Cartographier les crues intermédiaires (Charente et affluents) à partir des crues biennales		EPTB Syndicats rivière/bassin
	Mettre en place un référentiel des enjeux impactés pour les crues fréquentes à l'échelle des communes		Communes
I-A-2 Evaluer les impacts du changement climatique sur les aléas d'inondation	Décliner les impacts du changement climatique sur le bassin versant de la Charente en s'appuyant sur les travaux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne	<i>Le Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques élaboré par l'agence de l'eau est en cours de finalisation : éléments chiffrés disponibles...</i>	EPTB
	Evaluer l'impact du changement climatique sur le couvert végétal à l'échelle du bassin versant : incidence sur le ruissellement et les zones humides		EPTB
	Améliorer la prise en compte des phénomènes ponctuels de pluie intense	<i>Evaluation des temps de réponse, retours d'expériences d'autres territoires...</i>	EPTB Syndicats rivière/bassin EPCI

Disposition	Proposition de piste d'actions	<i>Précisions, contexte...</i>	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
I-A-3 Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires	Conduire les analyses de vulnérabilité à l'échelle des sous-bassins versants puis les traduire à l'échelle des EPCI et des communes		EPTB Syndicats rivière/bassin
	Hiérarchiser les enjeux par territoire : tenir compte des spécificités locales		
	Faire un focus sur les enjeux stratégiques : établissements de gestion de crise, installations de captage et de traitement d'eau brute, EHPAD, hôpitaux, stations d'épuration, centres d'enfouissement des déchets...		
	Identifier les impacts en cascade, notamment ceux liés aux réseaux techniques	<i>Exemple : quartiers desservis par un poste transformateur situé en zone inondable</i>	EPCI Communes

Restitution objectif opérationnel « Sensibiliser les acteurs du territoire au risque d'inondation »

Disposition	Proposition de piste d'actions	<i>Précisions, contexte...</i>	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
I-B-1 Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs	Elaborer une trame DICRIM de référence avec une mise page attractive, travailler sur des supports alternatifs		EPTB DDT(M)
	Accompagner les communes pour l'élaboration des DICRIM : information, appui, suivi de réalisation		EPTB EPCI
I-B-2 Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée au grand public et aux scolaires	Développer des outils pédagogiques et interactifs : vidéos d'information, « jeux sérieux » pour les scolaires, simulateurs...		EPTB Education nationale
	Proposer des espaces d'information et d'échange : cafés citoyens, conférences, ateliers pédagogiques avec visites de terrain...	<i>S'appuyer aussi sur les relais associatifs.</i>	Communes
	Croiser les moyens d'information (SMS, réseaux sociaux) et développer les réseaux de voisinage (voisins vigilants et solidaires)		Communes
I-B-3 Sensibiliser les acteurs économiques à la prévention des risques d'inondation	Développer les Plans de Continuité d'Activité et proposer des trames types par typologies d'activités les plus concernées		Chambres consulaires ?
	Sensibiliser les acteurs économiques via le réseau assurantiel		Assureurs

Restitution objectif opérationnel « Préparer les acteurs du territoire à anticiper les inondations »

Disposition	Proposition de piste d'actions	<i>Précisions, contexte...</i>	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
I-C-1 Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des évènements	Organiser des sessions de formation « risque inondation » pour les élus		EPCI
	Impliquer les relais d'associations de maires		AMF/ADMF
	Viser prioritairement les élus référents des EPCI dans les syndicats mixtes et les élus référents sécurité civile identifiés dans les PCS		
I-C-2 Fournir aux citoyens des repérages spatialisés des niveaux de crue et les inciter à s'organiser en anticipation des crues	Développer les repères de crues et les accompagner par des panneaux d'information	<i>Mieux équiper les affluents notamment</i>	EPTB Syndicats rivière/bassin
	Communiquer sur les repères de crues		EPTB
	Installer des totems signalétiques au droit de certaines stations « vigicrues » en ville pour afficher les niveaux		

Atelier « préparation et gestion de l'évènement »

Participants :

Jean-Michel FAURE, DDTM Charente-Maritime
Stéphanie CABANAC, SIDPC Préfecture Charente
Agnès LAMY, SIDPC Préfecture Charente
Alice PERRON, SYMBA
Pierre-Jean RAVET, Syndicat de la Seugne en Haute-Saintonge
Jacques SAUTON, SYMBA
Dominique DA FONSECA, Association de Défense des Sinistrés du Cognacais
Sylvain MARCADIER, DDT Charente
Annie BOUCHERIE, ADESCIC
Françoise MURARO, commune de Fléac
Philippe LOUX, commune de Fléac
Claude GUINDET, Président de la CLE du SAGE Charente, commune de Cognac
Nathalie OLLIVIER, DDT Charente
Bernard DOUTEAU, commune de St Laurent-de-Cognac
Mathieu TALLON, SyBRA
Jean-Paul GIRARD, commune de Chaniers
Dominique PETIT, CDA Grand Cognac et commune de Châteaubernard
Alain GUIBERT, commune de Merpins
Stéphane LEMESLE, EPTB Charente

Restitution objectif opérationnel « Améliorer la chaîne de prévision et d'alerte »

Disposition	Proposition de piste d'actions	Précisions, contexte...	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
II-A-1 Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues	Améliorer la communication et les échanges d'information entre les structures gestionnaires		Services de l'Etat EPTB Collectivités compétentes en matière de GEMAPI (EPCI ou syndicats mixtes)
	Développer des systèmes de vigilance sur les réseaux non surveillés par l'Etat	<i>Appui sur l'expérience du SYMBA qui a mis en place un dispositif de prévision. Point particulier sur le bassin de la Seugne : besoin exprimé d'être mieux équipé en pluviomètres. Besoin de visibilité des prévisions des systèmes locaux : intégration dans Vigicrues – problématique d'expertise des données</i>	Syndicats rivière/bassin
II-A-2 Améliorer la diffusion des messages de vigilance crue auprès des populations	Intégrer les nouvelles structures GEMAPI dans les listes de diffusion des messages préfectoraux : EPCI, syndicats mixtes GEMAPI		Préfectures
	Mettre en place des outils de télécommunication pour diffuser d'alerte auprès des populations : SMS, réseaux sociaux...		Communes + appui des EPCI, syndicats rivière/bassin
	Mettre en place des panneaux d'information électroniques		Communes + appui des EPCI, syndicat rivière/bassin

Restitution objectif opérationnel « Favoriser l'efficacité opérationnelle des dispositifs collectifs de gestion de crise »

Disposition	Proposition de piste d'actions	Précisions, contexte...	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
II-B-1 Favoriser l'interopérabilité des outils de gestion de crise départementaux (ORSEC)		<i>Pas de traduction dans le PAPI. N.B : si la crise dépasse le périmètre départemental, le ORSEC est placé sous l'autorité du Préfet de zone.</i>	
II-B-2 Mettre à jour régulièrement les Plans Communaux de Sauvegarde, en intégrant notamment les connaissances actualisées et tester leur organisation	Préconiser des fréquences de révision des PCS et veiller à la régularité des mises à jour		Préfectures
	Elaborer un exercice « type » pour pouvoir tester le PCS vis-à-vis du risque d'inondation		EPTB Syndicats rivière/bassin
	Organiser des exercices réguliers		EPTB Syndicats rivière/bassin EPCI Communes
	Développer des fiches-actions type PCS pour impliquer les communes à risque d'inondation situées en dehors du périmètre d'obligation de PCS	<i>Périmètre obligation PCS : communes couvertes par un PPRN ou un PPI.</i>	
II-B-3 Conduire des réflexions intercommunales sur l'assistance à la gestion des évènements de sécurité civile		<i>Pas de proposition particulière.</i>	

Disposition	Proposition de piste d'actions	<i>Précisions, contexte...</i>	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
II-B-4 Formaliser l'organisation des retours d'expériences suite à une inondation	Organiser les retours d'expérience en mettant en place un système d'ascendance des informations : propriétaires -> services municipaux -> EPCI et syndicats mixtes GEMAPI, EPTB et missions RDI	<i>Questionnaire type de retour d'expériences pour les propriétaires et services municipaux ?</i>	Communes Collectivités compétentes en matière de GEMAPI EPTB DDT-M (missions RDI)
	Réaliser les retours d'expériences y compris pour des « petites » crues		

Restitution objectif opérationnel « Développer et perfectionner les plans d'organisation internes »*

* Dénomination non liée au POI des établissements SEVESO

Disposition	Proposition de piste d'actions	<i>Précisions, contexte...</i>	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
II-C-2 Développer des Plans de Continuité d'Activité dans les administrations et les entreprises	Favoriser les échanges d'expériences entre les établissements		
	Impliquer les chambres consulaires dans la promotion des Plans de Continuité d'Activités		Chambres consulaires
		<i>Cf aussi travail sur la disposition I-B-3 de l'atelier « connaissance et culture du risque ».</i>	
II-C-1 Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux	Améliorer la diffusion d'informations sur la vulnérabilité des réseaux entre opérateurs et collectivités		Opérateurs de réseaux
	Mener des études de vulnérabilité sur les réseaux d'eau usée (étanchéité, implantation des stations de traitement au regard des zones inondables...)		Collectivités compétentes en assainissement
	Etre vigilant au stade de l'instruction des permis de construire sur les nouvelles implantations de réseaux techniques		

Atelier « réduction de la vulnérabilité »

Participants :

Claude GUINDET, Président de la CLE du SAGE Charente, commune de Cognac

Jean-Marcel VERGNION, SyBTB

Bernard HERY, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Dominique DA FONSECA, Association de Défense des Sinistrés du Cognaçais

Philippe LOUX, commune de Fléac

Jérôme BOUQUET, commune de Saintes

Bernard DOUTEAU, commune de St Laurent-de-Cognac

Jean-Michel FAURE, DDTM Charente-Maritime

Jean-Luc GRAVELLE, CDA de Saintes et commune de Chaniers

Dominique PETIT, CDA Grand Cognac et commune de Châteaubernard

Pierre-Jean RAVET, Syndicat de la Seugne en Haute-Saintonge

Jacques SAUTON, SYMBA

Maxime JOUHANNAUD, SyBRA

Alain MALTERRE, Association des Riverains de la Charente et Affluents

Maryse BRIGAUD, DDT Charente

Isabelle LAROCHE, Région Nouvelle-Aquitaine

Alain GUIBERT, commune de Merpins

Quentin VIAL, SyBTB

Ronan GAUDIN, SCOT Région de Cognac – CDA Grand Cognac

Jean-Marie QUILLET, CDA de Saintes

Stéphane LEMESLE, EPTB Charente

Restitution objectif opérationnel « Planifier l'aménagement du territoire en améliorant la prise en compte du risque d'inondation »

Disposition	Proposition de piste d'actions	Précisions, contexte...	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
III-A-1 Programmer et engager les révisions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation d'ancienne génération	Améliorer la précision des zonages d'aléa en tenant compte des nouvelles informations topographiques disponibles	<i>Besoin également de bien caler le modèle numérique de terrain du modèle sur le cadastre.</i>	DDT-M
	Mettre en place des PPRI sur les affluents qui présentent des enjeux importants		DDT-M
	Intégrer l'impact du changement climatique dans la révision des PPRI	<i>Intégrer les données du Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques de l'Agence de l'eau.</i>	DDT-M
	S'appuyer sur les modèles hydrauliques développés localement par les syndicats de rivière/bassin pour élaborer les PPRI		DDT-M Syndicats rivière/bassin
	Mettre à jour les Atlas des Zones Inondables	<i>Sur des territoires à enjeux proposés par les collectivités. En lien avec les nouveaux modèles numériques de terrains disponibles, dans une logique d'ensemble et de complémentarité avec les travaux PPR. Validation par l'Etat en fonction des plans de charge.</i>	DDT-M

Disposition	Proposition de piste d'actions	Précisions, contexte...	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
III-A-2 Accompagner les collectivités porteuses de documents de planification de l'aménagement du territoire (SCoT, PLU...) pour renforcer l'intégration du risque d'inondation	Faciliter l'accès aux données sur les zones inondables (zonages, prescriptions) par la création d'une plateforme dédiée	<i>Remarque : pour les données réglementaires (PPR) il existe déjà une plateforme dédiée « géorisque » qui succède à « prim.net ». En lien également avec l'information acquéreur locataire (IAL) réglementaire.</i>	DDT-M
	Mieux associer les structures compétentes en matière de gestion de l'eau lors des démarches d'élaboration des documents de planification urbaine		EPCI Communes
	Sensibiliser les collectivités à la prise en compte des connaissances disponibles sur l'aléa dans les documents d'urbanisme	<i>Identifier et sensibiliser les référents « eau ». Doit se traduire très concrètement par des orientations dans les SCOT susceptibles de s'imposer aux documents d'urbanisme</i>	EPTB Syndicats rivière/bassin Structures porteuses de SCoT
	Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du SAGE concernant les zones humides et le maillage bocager, dans les documents d'urbanisme		EPTB Syndicats rivière/bassin
III-A-3 Etablir des banques de sites propices aux mesures compensatoires de projets autorisables en zone inondable	Lancer un appel à projets auprès des EPCI et syndicats mixtes GEMAPI pour pré-identifier les secteurs les plus opportuns pour mettre en œuvre des mesures compensatoires		EPTB

Restitution objectif opérationnel « Développer la réduction de vulnérabilité opérationnelle »

Disposition	Proposition de piste d'actions	Précisions, contexte...	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
III-B-1 Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique		<i>La Direction Générale de la Prévention des Risques incite dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PPRI à l'inscription de mesures de réduction de vulnérabilité. Un amendement au projet de loi de finances pour 2018 a été voté qui vise à ouvrir la possibilité pour le fonds de soutenir la réduction de la vulnérabilité, hors cadre PPR, dans les territoires relevant d'un PAPI.</i>	
III-B-2 Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations	Conduire des diagnostics de vulnérabilité des services de gestion de crise, des points de rassemblement et des réseaux.		EPCI
	Intégrer un volet socio-économique dans les diagnostics de vulnérabilité		
	Informer et conseiller sur l'utilisation de matériaux résistants ou adaptés aux inondations		Chambres consulaires Assurances Notaires Architectes
	Prévoir des actions de sensibilisation des populations à la réduction de vulnérabilité		EPTB (coordination) Syndicats rivière/bassin

Disposition	Proposition de piste d'actions	<i>Précisions, contexte...</i>	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
III-B-3 Envisager des protections collectives localisées sous condition de proportionnalité aux enjeux et d'absence d'aggravation des risques	Identifier les ouvrages existants pouvant servir de systèmes d'endiguement ou d'aménagements hydrauliques (au titre du décret « digues »)		EPCI Collectivités compétentes en matière de GEMAPI
III-B-4 Favoriser le déplacement d'enjeux hors zone inondable lorsque les opportunités se présentent	Renforcer le droit de préemption sur les zones à forte vulnérabilité		Communes
	Identifier les « friches industrielles » potentiellement reconvertisibles en zone d'expansion des crues		EPCI Collectivités compétentes en matière de GEMAPI
	Profiter d'opportunités de réaménagement de « friches industrielles » identifiées pour recréer des zones d'expansion des crues	<i>A intégrer plutôt au niveau de la disposition IV-A-3</i>	EPCI Collectivités compétentes en matière de GEMAPI

Restitution objectif opérationnel « Gérer les ruissellements liés aux aménagements du territoire »

Disposition	Proposition de piste d'actions	Précisions, contexte...	Proposition de catégorie de maître d'ouvrage
III-C-1 Incrire un zonage et des règles de gestion des eaux pluviales dans le cadre des documents de planification urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - Mener un travail de sensibilisation à la gestion des ruissellements élargi à l'ensemble du périmètre de la SLGRI (pas limité au TRI) - Développer les zonages pluviaux 	<i>Etude de zonage pluvial pas éligible aux financements du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ; n'exclut pas de faire apparaître ces actions dans le programme PAPI d'autant que le versement des soldes de subvention FPRNM est notamment conditionné à la réalisation des zonages pluviaux.</i>	
III-C-2 Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales			

Atelier « gestion des écoulements »

Participants :

Jean-Marcel VERGNION, SyBTB
Bernard HERY, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Dominique DA FONSECA, Association de Défense des Sinistrés du Cognacais
Philippe LOUX, commune de Fléac
Angélique QUERAUD, Syndicat du bassin versant du Né
Claude GUINDET, Président de la CLE du SAGE Charente, commune de Cognac
Laurence CAUD, Natura 2000 - LPO
Quentin VIAL, SyBTB
Alain GUIBERT, commune de Merpins
Isabelle LAROCHE, Région Nouvelle-Aquitaine
Maryse BRIGAUD, DDT Charente
Guillaume PLANCHE, Natura 2000 - LPO
Alain MALTERRE, Association des Riverains de la Charente et Affluents
Alice PERRON, SYMBA
Jean-Michel FAURE, DDTM Charente-Maritime
Jean-Luc GRAVELLE, CDA de Saintes et commune de Chaniers
Dominique PETIT, CDA Grand Cognac et commune de Châteaubernard
Pierre-Jean RAVET, Syndicat de la Seugne en Haute-Saintonge
Jacques SAUTON, SYMBA
Maxime JOUHANNAUD, SyBRA
Jean-Marie QUILLET, CDA de Saintes
Baptiste SIROT, EPTB Charente
Stéphane LEMESLE, EPTB Charente

Le format de cet atelier a divergé de celui des ateliers précédents en raison de la thématique traitée :

- Dispositions relevant principalement de la compétence GEMAPI, dans un paysage institutionnel et un système de transfert de compétence encore en voie d'organisation, de structuration. Absence de visibilité suffisante à ce stade, priorisation des missions en cours, nécessité d'acquisition préalable des connaissances par les acteurs GEMAPIens sur les nouveaux périmètres territoriaux...
- Question du ralentissement dynamique des crues, centrale pour la thématique de l'atelier, nécessitant une étude stratégique à l'échelle du grand bassin avant d'envisager des déclinaisons opérationnelles par les collectivités GEMAPIennes.

Le système de proposition de pistes d'actions par table a donc laissé place, pour cet atelier, à des échanges libres organisés selon le fil conducteur des dispositions de la SLGRI. Une restitution synthétique des échanges est proposée dans les tableaux ci-après.

La question du financement par le Fonds Barnier des opérations correspondant aux axes 6 et 7 des PAPI (gestion des écoulements et ouvrages de protection) a été abordée en préambule, notamment en ce qui concerne l'éligibilité lorsque les secteurs d'intervention ne sont pas couverts par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). La DREAL a indiqué que la gestion de l'aléa s'effectuant à l'échelle du bassin versant, périmètre retenu pour la SLGRI, les opérations de ces axes sont éligibles sur l'ensemble du bassin car ils contribuent à la gestion des risques d'inondation des territoires aval qui eux sont couverts par des PPRN. Cette distinction apparaît clairement dans le cahier des charges PAPI 3, où il est précisé qu'il doit s'agir « d'études et travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN », les taux de subvention pouvant toutefois varier selon que le PPR est approuvé ou seulement prescrit.

Restitution objectif opérationnel « Préserver et reconquérir les zones d'expansion des crues »

Disposition	Restitution synthétique des échanges
IV-A-1 Cartographier les zones d'expansion des crues, assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine, encourager des usages adaptés	<p><i>Sujet relatif à la gestion foncière : l'accompagnement des maîtres d'ouvrages sur la gestion foncière pour mettre en place les projets est un sujet récurrent, qu'on trouve également au cœur des discussions du SAGE, des réflexions pour la mise en œuvre des Plans Puri-annuels de Gestion des rivières...</i></p>
IV-A-2 Réaliser l'inventaire des zones humides sur la base d'un cadre méthodologique commun et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine	<p><i>La LPO rappelle que la mission de gestion foncière pour l'aspect biodiversité est un des objets statutaires du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) : acquisitions / conventionnements amiabiles voire préemption.</i></p> <p><i>Sujet relatif aux zones humides : la DREAL indique que de manière générale l'inventaire des zones humides relève de l'outil SAGE. Par contre, l'étude des fonctionnalités de zones humides au regard d'un rôle de zone d'expansion des crues peut s'inscrire dans les financements d'un PAPI (axe 6 du PAPI).</i></p>
IV-A-3 Conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion de zones d'expansion des crues	<p><i>Sujet relatif aux ralentissement dynamique des crues : une étude de ralentissement dynamique des crues, portée par l'EPTB Charente, est prévue d'être engagée d'ici la fin de l'année dans le cadre de la programmation de l'actuel PAPI. Les EPCI et syndicats mixtes GEMAPI seront associés à l'élaboration du cahier des charges. Les syndicats présents font part de leur souhait que l'étude et les outils qui seront développés puissent être adaptés à un changement d'échelle (grand bassin -> sous-bassin) pour qu'ils puissent éventuellement les exploiter localement dans le cadre de prestations complémentaires ultérieures. L'échelle « grand bassin » est nécessaire pour définir un projet de ralentissement dynamique des crues et garantir la coordination amont / aval : échelle supra par rapport aux périmètres « locaux » de mise en œuvre de la compétence GEMAPI.</i></p>
IV-A-4 Développer le projet de ralentissement dynamique par sur-inondation à l'échelle du bassin versant de la Charente	

Restitution objectif opérationnel « Gérer les capacités d'écoulement en lit mineur et en lit majeur »

Disposition	Restitution synthétique des échanges
IV-B-1 Favoriser la continuité hydraulique en lit majeur à proximité des zones à enjeux humains	
IV-B-2 Restaurer et entretenir la capacité d'écoulement du lit mineur de la Charente en aval du territoire à risque d'inondation	<p><i>Sujet relatif aux capacités d'écoulement lit mineur / lit majeur : l'EPTB Charente vient d'engager, avec le concours des EPCI concernés et de l'Etat, une étude de mise en place d'ouvrage de décharges dans des voies en remblais sur l'axe Charente entre Saintes et Saint-Savinien. Les syndicats de rivière présents expliquent que leurs territoires se trouvent également confrontés à ces problématiques : routes, parking qui obstruent le lit majeur...</i></p>
IV-B-3 Adopter une gestion raisonnée des déchets flottants en vue d'éviter la formation d'embâcles	<p><i>Sujet relatif à la gestion des embâcles : c'est un sujet inscrit dans les Plans Puri-annuels de Gestion des rivières. Les syndicats font part des difficultés juridiques de mise en demeure des propriétaires pour évacuer les embâcles. La DREAL indique que des études à caractère juridique paraissent pouvoir être financées par le FPRNM dans le cadre d'un PAPI dès lors qu'un objectif de prévention des inondations peut être mis en avant : par exemple si cela s'intègre dans des études pré-opérationnelles pour la mise en place de dispositifs ou de travaux spécifiques...</i></p>

Restitution objectif opérationnel « Promouvoir le ralentissement des écoulements sur le bassin versant »

Disposition	Restitution synthétique des échanges
IV-C-1 Conduire des projets de restauration hydro-morphologique des cours d'eau concourant à la réduction des risques d'inondations	<p><i>Sujet relatif à l'hydro-morphologie</i> : les syndicats précisent que des travaux sur l'hydro-morphologie sont déjà programmés dans les Plans Puri-annuels de Gestion, avec pour clé d'entrée l'aspect morphologique. L'acceptabilité par les populations riveraines est déjà délicate quand bien même elle se justifie par une problématique locale ; alors proposer des projets hydro-morphologiques par rapport à un aspect prévention des inondations de territoires situés en aval s'avèrera encore plus complexe. Il faut justifier les projets par des entrées multi-thématisques. Cette thématique s'avère cependant pertinente sur le bassin, et le discours « préservation des risques » peut parfois être utile pour appuyer celui de la préservation des faciès de la rivière.</p>
IV-C-2 Connaître les chemins de l'eau sur les versants, inventorier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des écoulements et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine	<p><i>Sujet relatif à la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants</i> : le syndicat du Né fait part de l'expérience d'une étude menée plusieurs années auparavant sur le sous-bassin du Beau, étude qui comprenait un inventaire paysager et un programme de plantations. L'inventaire a été pour partie repris dans le Plan Puri-annuel de Gestion mais le programme de plantations n'a finalement jamais été mis en œuvre. Un travail a été mené par l'EPTB Charente en 2015, sous forme d'une mission de stage, pour travailler à l'élaboration d'un guide méthodologique sur le sujet. Les syndicats de rivières avaient été associés à cette démarche.</p>
IV-C-3 Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants	<p>Préalablement aux opérations de replantation, il est primordial de s'atteler à la préservation du maillage paysager existant. Il faut adopter une démarche progressive.</p> <p>La LPO indique que les dispositifs MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans des pratiques de replantation. Mais le territoire d'éligibilité ne couvre pas tous les secteurs du bassin versant.</p>